



Fédération SUD Éducation
17, Bld de la Libération, 93200 St Denis
Tél. : 01 42 43 90 09 ■ Fax : 09 85 94 77 60
fede@sudeducation.org ■ www.sudeducation.org



Saint-Denis, le 1^{er} février 2015

Pour la réintégration du professeur de philosophie de Poitiers

La fédération SUD éducation dénonce la suspension du professeur de philosophie de Poitiers et appelle à signer la pétition ci-dessous.

Avec ses signataires, nous demandons la protection et la réintégration immédiate de cet enseignant.

En document attaché vous trouverez les communiqués de SUD éducation et recherche 86 et de SUD éducation 16.

La pétition à signer

Réintégration du professeur de philosophie de Poitiers

Madame la Ministre,

Nous sommes indignés de la suspension du professeur de philosophie du lycée Victor Hugo à Poitiers. Sur simple dénonciation de parents d'élèves, à partir des propos de leurs enfants, cet enseignant a été suspendu et se trouve maintenant menacé par le recteur, dans la presse, « d'un conseil de discipline ». Il ne sait officiellement pas ce qui lui est reproché et ne peut se défendre. L'enquête des inspecteurs vie scolaire n'a semblé que pure formalité, la suspension était déjà actée. Pourtant cet enseignant n'a fait que ce qui était demandé à tous : amener les élèves à réfléchir et à sortir de la simple émotion, à la suite de l'attentat qui avait frappé le journal Charlie hebdo et atteint la liberté de la presse. Face à cette décision brutale et non motivée, les enseignants de l'académie se sentent abandonnés et en insécurité. Ce n'est pas ainsi que l'Ecole pourra tenir le rôle qui est le sien, dans l'intérêt des élèves et de la société.

Nous demandons, Madame la Ministre, votre protection et la réintégration immédiate de cet enseignant dans ses fonctions.

Pour signer en ligne <http://www.petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=P2015N47300>

Communiqué de SUD éducation et recherche 86 **Pour la réintégration de François Chazerans**

SUD Education et Recherche 86 dénonce la mesure disciplinaire arbitraire (suspension, conseil de discipline, plainte en justice) prise à l'encontre de Jean François Chazerans, professeur de philosophie au lycée Victor Hugo de Poitiers.

La procédure, engagée dans la précipitation par le recteur Moret de l'académie de Poitiers, ne repose sur aucun chef d'accusation précis, si ce n'est le témoignage subjectif de certains élèves.

Quant au principal intéressé, il a pris connaissance de la sanction qui le menaçait sans avoir eu la moindre possibilité de donner sa version des faits. Il y a par ailleurs une forte contradiction à encourager les enseignants à débattre avec les élèves sur le thème de la défense de la liberté d'expression, et leur imposer dans le même temps un discours convenu.

La méthode employée, qui tient de la chasse aux sorcières et de la politique du bouc émissaire, va à l'encontre des intérêts de tous les acteurs de l'éducation nationale, en un moment où est soulignée fortement la responsabilité du corps enseignant dans l'éducation citoyenne et le développement de l'esprit critique.

Il est sans aucun doute préférable de s'atteler à cette tâche dans un climat de confiance plutôt que de défiance, à l'abri des procès d'intention et des dénonciations calomnieuses.

Le syndicat SUD Education et Recherche 86, attentif à la suite, demande une véritable écoute des personnels (plutôt que celle, partielle de quelques élèves et parents), et exige que Jean François Chazerans soit réintégré dans ses fonctions de professeur de philosophie à V. Hugo, au plus vite.

Communiqué de SUD éducation 16 **Nous sommes tous Jean François Chazerans**

SUD Educ 16 dénonce les procédures administratives et judiciaires dont est victime ce collègue de la part des services du rectorat de l'académie de Poitiers, sans lui donner les motifs précis de ces mesures.

Le Recteur a fait le choix de suspendre cet enseignant au motif qu'il « aurait perturbé » la minute de silence suite aux attentats de Charlie Hebdo et de l'épicerie casher.

Ce collègue dément formellement ce qui lui est reproché puisqu'il n'y a pas participé. Comment pourrait-on le suspecter de ne pas respecter les victimes de ces actes odieux, qu'il condamne par ailleurs, alors qu'il partage bien des engagements qui sont ceux de l'hebdomadaire Charlie Hebdo.

Il a simplement, à la demande des élèves, organisé des débats sur ce qui venait de se passer, conformément au courrier officiel envoyé par la Ministre de l'EN le 7.01.15 qui encourage à « répondre favorablement aux besoins ou demandes qui pourraient avoir lieu dans les classes », Ministre qui à la fin du courrier « assure de son soutien et remercie par avance la mobilisation de tous les enseignants-es ».

C'est pourquoi SUD Education exprime son entière solidarité avec ce collègue, demande sa réintégration immédiate et l'arrêt des poursuites.